

Déclaration des organisations syndicales réunion plénière du CDCA du 5 juillet 2021

Nous remercions Mr le président et les membres du bureau, de l'insertion dans l'ordre du jour de cette prise de parole commune à nos organisations syndicales de retraités.

Déclaration commune car au-delà de ce qui nous sépare nous sommes sur la question des personnes âgées et des personnes handicapées en accord sur l'essentiel ; que ce soit dans la prise en charge de celles-ci ou de la défense des intérêts des professionnels qui travaillent auprès des personnes âgées et handicapées.

Il nous a donc semblé important de rappeler, à l'occasion de cette première séance plénière, nos positions d'organisations syndicales, le CDCA n'étant pas une organisation paritaire mais composé de nombreux membres aux intérêts et sensibilités différents.

Une des missions du CDCA est de contribuer à la recherche de solutions pour les personnes âgées et les personnes handicapées reste que faute de moyens les solutions que nous pouvons suggérer ne seront jamais appliquées ou ne peuvent être qu'insignifiantes.

En effet comment répondre aux besoins des personnes âgées accueillies en Ehpad ou restées à domicile sans le nombre de personnel suffisant, et sans la formation et la rémunération conséquente des professionnels.

Ainsi :

La moyenne dans les Ehpad en France est de 6 agents pour 10 résidents, alors qu'elle est de 12 pour 10 en Allemagne par exemple. Comment s'étonner que le rapport du « défenseur des droits » pointe une situation marquée par *« Une pénurie de personnel, une rotation importante, l'épuisement des équipes, un manque d'encadrement sont, en effet souvent constatés. Les droits et libertés des résidents ne peuvent pas être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des Ehpad »*.

La situation que nous vivons depuis plus d'un an et qui est loin d'être terminée est marquée par le fait que toutes les mesures sanitaires prises et bien souvent liberticides l'ont été et le sont en fonction des capacités d'accueil des hôpitaux, c'est-à-dire au regard des dizaines de milliers de lits supprimés par tous les gouvernements depuis plus de 20 ans, une politique de suppression de lits qui s'est maintenue en 2020 et qui se maintient en 2021. 103382 lits exactement ont été supprimés dans les hôpitaux de notre pays ces 20 dernières années. 4179 lits ont été supprimés par le gouvernement Macron pour la seule année 2018. 3408 en 2019, 1800 lits à ce jour en 2021.

Ce sont là des choix politiques, qui s'opposent aux intérêts fondamentaux des personnes âgées, des personnes handicapées, des professionnels du secteur santé et médicosocial et qui interdisent toute évolution positive significative.

Aussi nous pensons que, quel que soit le sérieux du travail du CDCA (qui n'a qu'un rôle consultatif) nos efforts resteront plus que limités sans que des mesures urgentes et conséquentes ne soient prises tel que :

- L'embauche et la formation de milliers de salariés dans les Ehpad (à raison d'au moins 10 agents pour 10 résidents) et l'embauche dans le secteur de l'aide à domicile
- L'attribution des 183 euros (avec effet rétroactif) à tous les salariés y compris ceux de l'aide à domicile. L'agrément de l'avenant 43 (refusé dans un premier temps par le gouvernement et qui

rentrerait en application qu'en octobre 2021) n'ayant été agréé et appliqué que pour ne pas attribuer les 183 euros à tous. Un avenant qui d'ailleurs reste plus que limité en termes d'augmentations de salaire pour des milliers d'aide à domicile.

Nous tenons également à exprimer notre inquiétude quant à la mise en place de la 5^{ème} branche qui prépare en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées de l'assurance maladie et donc de la remise en cause de l'un des fondements de la sécurité sociale, basé sur la solidarité intergénérationnelle. Pour nous la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie, aussi ce risque doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale.

Nous voulons aussi alerter tous les mandatés de cette instance aux tentatives réitérées de démantèlement des centres de soins du secteur médicosocial (CMPP, SESSAD) qui avec la mise en place des plates-formes d'orientation (PCO) représentent un véritable danger pour les soins et l'accompagnement des jeunes handicapés.

En ce qui concerne le fonctionnement du CDCA, l'initiative nationale organisée par le président du CNCPH a révélé, au travers les témoignages, de nombreuses disparités dans l'implication des conseils départementaux pour le fonctionnement des CDCA donnant le sentiment général des acteurs que ces instances sont inutiles puisque sans une certaine « autonomie ».

Un sentiment que nous partageons et que nous avons déjà évoqué lors de la mise en place du CDCA dans notre département et à l'occasion de chaque réunion plénière.

Nous émettons le vœu que la nouvelle équipe du conseil départemental de l'Indre donne une véritable place à cette instance qui reste trop souvent confidentielle.

Donner une place à l'assemblée c'est lui donner de véritables moyens en organisation, et en fonctionnement afin de favoriser la circulation de l'information, les échanges et la participation des mandatés.

Nous vous remercions de votre intention.

Le 5 juillet 2021

CGT Retraités 36, UDR FO 36, FSU retraités 36, FGR/FP 36